

## **Communiqué de presse**

# **Les directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales définissent l'orientation pour la révision des normes CSIAS**

**Thoune/Berne, 21/22 mai 2015 – La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) a siégé hier et aujourd'hui à Thoune. Lors de son Assemblée annuelle, la CDAS a déterminé les éléments-clés pour la révision imminente des normes CSIAS et la suite des opérations en coopération avec les responsables des communes et des villes ainsi que la direction de la CSIAS.**

Lors de la première conférence sociale, les directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales ont pris connaissance des résultats de la consultation CSIAS concernant la révision prévue des normes CSIAS et déterminé l'orientation pour l'élaboration concrète des modifications des normes. Conjointement avec des représentant-e-s des communes et des villes, la CDAS et la CSIAS se sont mises d'accord sur un processus de réformes par étapes et ont décidé des points suivants pour la première étape des révisions :

- Diminution du forfait pour l'entretien en faveur des grandes familles à partir de 6 personnes ;
- Diminution des montants du forfait pour l'entretien en faveur des jeunes adultes jusqu'à 25 ans ;
- Possibilité d'un durcissement des sanctions à 30 % ;
- Maintien de la franchise sur le revenu sous la forme et au montant actuels ;
- Révision du système d'incitation : intégrer, respectivement fusionner le Supplément minimal d'intégration (SMI) avec le Supplément d'intégration (SI) ; préciser les conditions pour bénéficier des SI (sont à définir notamment des tâches qualifiantes, axées sur le travail et sur la performance).

Dans le cadre de la deuxième conférence sociale au mois de septembre, les directrices et directeurs des affaires sociales décideront des modifications concrètes des normes et les mettront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Pour la deuxième étape, il faudra réviser les prestations circonstanciées (PCI), intégrer des recommandations pour la réduction des effets de seuil ainsi que la définition de la ligne de démarcation entre l'aide sociale et l'aide d'urgence et élaborer des recommandations pour le loyer maximal déductible jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ensuite, il faudra modifier les normes du point de vue rédactionnel et faire une distinction plus claire entre les normes et les recommandations d'action.

Lors du Dialogue national sur la politique sociale suisse, les directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales ont discuté entre autres du développement de l'assurance invalidité, de la révision prévue de la loi fédérale sur les prestations complémentaires et de la réforme AVS en cours avec le Conseiller fédéral Alain Berset.

En outre, les membres de la CDAS ont eu l'opportunité de discuter avec des acteurs clés de la politique de l'enfance et de la jeunesse. L'objectif était d'expliquer les effets préventifs d'une politique cantonale active de l'enfance et de la jeunesse sur la politique sociale et de montrer les actions envisageables.

La directrice suppléante du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a de plus informé les directrices et directeurs des affaires sociales de la situation actuelle en Méditerranée et de l'état d'avancement des travaux en matière de restructuration du domaine de l'asile.

De plus, l'assemblée plénière a confirmé dans leurs fonctions les membres du Comité et le président et Conseiller d'Etat Peter Gomm (SO) pour la prochaine législature. La Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre (FR) et le Conseiller d'Etat Martin Klöti ont été élus vice-présidente et vice-président de la CDAS.

Contacts :

Peter Gomm, Conseiller d'État et président CDAS  
Tél. 032 627 93 61 fax 032 627 93 51  
Courriel : peter.gomm@ddi.so.ch

Margrith Hanselmann, secrétaire générale CDAS  
Tél. 031 320 29 95 fax 031 320 29 90  
Courriel : margrith.hanselmann@sodk.ch